

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Annie VAILLANT, Xavier RINEAU

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Jean-Luc GASCOIN  
Jean-Louis METAIREAU donne pouvoir à Cécile MAJORAL  
Marc PERETTI donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES :** Céline CABOCHE, Serge CABOCHE

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Annick HARDY

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>VOTE</b>
D20250429-01	PRESENTATION DU PLAN GUIDE OPERATIONNEL	<b>ADOPTÉ</b>
D20250429-02	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025	<b>ADOPTÉ</b>
D20250429-03	REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATION	<b>ADOPTÉ</b>
D20250429-04	DENOMINATION DES SALLES COMMUNALES	<b>ADOPTÉ</b>
D20250429-05	TARIFS 2026 DE LA SALLE POLYVALENTE DE LOISIRS	<b>ADOPTÉ</b>
D20250429-06	MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LOISIRS	<b>ADOPTÉ</b>
D20250429-07	INSTAURATION D'UN REGLEMENT D'UTILISATION POUR L'ESPACE MERIMEE	<b>ADOPTÉ</b>
D20250429-08	APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) POUR LA PERIODE 2025-2029	<b>ADOPTÉ</b>
D20250429-09	AVIS POUR L'INSTALLATION D'UNE MICRO-CRECHE PRIVEE	<b>ADOPTÉ</b>
D20250429-10	TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER A TEMPS COMPLET	<b>ADOPTÉ</b>

**Mis en ligne le 6 mai 2025**

**Affiché en mairie le 6 mai 2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Annie VAILLANT, Xavier RINEAU

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Jean-Luc GASCOIN  
Jean-Louis METAIREAU donne pouvoir à Cécile MAJORAL  
Marc PERETTI donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES :** Céline CABOCHE, Serge CABOCHE

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Annick HARDY

**OBJET : PRESENTATION DU PLAN GUIDE OPERATIONNEL**

Par délibération n°20210327-26 en date du 27 mars 2021, la commune s'est portée candidate à l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg » lancé par le Département de Loire-Atlantique au titre de son dispositif de soutien aux territoires. La candidature de la commune a été retenue par le conseil départemental.

Le dispositif a pour objectif d'accompagner les communes retenues à toutes les étapes du projet.

Les subventions départementales peuvent porter sur :

- Le financement de l'étude relative au plan-guide opérationnel et/ou études opérationnelles
- Le financement des opérations d'investissement découlant du plan-guide

Pour LE PALLET, ce taux de subvention s'élevait à 50 % du montant HT sur les études et les actions avant la refonte des grilles.

Ce plan guide opérationnel a été réalisé par l'Atelier FORMA6 / SUPER8 avec comme base de travail le précédent plan guide de 2015 et le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le comité consultatif « Aménagement du territoire » et le sous-comité « cœur de bourg phase 2 » ont participé aux différentes étapes de l'étude.

En 2021, le plan-guide était centré sur le secteur nord (secteur des Claircontres) jusqu'à l'arrière du SDIS.

Les enjeux principaux étaient de :

- Poursuivre le mail des équipements et créer un « laboratoire des partages » dans le secteur des Claircontres
- Créer des logements de type béguinage dédiés aux Seniors dans le secteur à l'arrière du SDIS
- Proposer un phasage

En 2022, la réalisation du plan guide a été mise à l'arrêt dans l'attente des nouveaux critères liés au dispositif de Zéro Artificialisation Nette.

Dans le même temps, des opportunités de mutations immobilières dans le secteur du centre bourg « historique » du Pallet ont amené les Elus à identifier de nouveaux enjeux notamment :

- Le renouvellement urbain du centre-bourg face à la place de l'église
- L'apaisement de la rue Pierre Abélard
- L'aménagement de la place Sainte-Anne et le jardin médiéval associé.

Le plan guide opérationnel qui vous est présenté intègre l'ensemble de ces réflexions, il a évolué au fil des nouvelles réglementations et s'est enrichi du PLUI en cours de validation.

Il convient de le soumettre à l'approbation du conseil municipal et de solliciter du Conseil départemental de Loire Atlantique l'inscription de ce dossier au prochain comité d'engagement.

Le plan-guide ferait l'objet d'un contrat-cadre pluriannuel avec le Département précisant le périmètre d'intervention, le plan d'actions, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre ...

Les actions retenues dans le contrat-cadre feraient ensuite l'objet de demandes de subventions individuelles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 18 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU) :**

- **APPROUVE** le Plan Guide Opérationnel tel qu'annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à soumettre ce dossier relevant de l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg » au Conseil Départemental et à signer le contrat cadre pluriannuel ainsi que toute pièce utile découlant de l'AMI Cœur de bourg.

Au Pallet, le 5 mai 2025

**Le Maire,**

**Joël BARAUD.**

Certifié exécutoire le 5 mai 2025  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Annie VAILLANT, Xavier RINEAU

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Jean-Luc GASCOIN  
Jean-Louis METAIREAU donne pouvoir à Cécile MAJORAL  
Marc PERETTI donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES :** Céline CABOCHE, Serge CABOCHE

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Annick HARDY

### **OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025**

Suite à la transmission du procès-verbal faisant état des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 11 mars 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2025.

Au Pallet, le 5 mai 2025

**Le Maire,**

**Joël BARAUD**



Certifié exécutoire le 5 mai 2025  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20250429-D20250429-02-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2025  
Date de réception préfecture : 05/05/2025



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Annie VAILLANT, Xavier RINEAU

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Jean-Luc GASCOIN  
Jean-Louis METAIREAU donne pouvoir à Cécile MAJORAL  
Marc PERETTI donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES :** Céline CABOCHE, Serge CABOCHE

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Annick HARDY

### **OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATION**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 mars 1998 décidant d'appliquer les tarifs maximums prévus par le décret 97.683 du 30 mai 1997 pour la redevance d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de télécommunications,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réactualiser la délibération du 9 mars 1998 en confirmant l'application des tarifs maximums pour le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPLIQUE** les tarifs maximums prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.

- **REVALORISE** chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

- **INSCRIT** annuellement cette recette au compte 70323.

- **CHARGE** Monsieur le maire en lien avec le comptable public du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Au Pallet, le 5 mai 2025

**Le Maire,**

**Joël BARAUD.**



Certifié exécutoire le 5 mai 2025  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Annie VAILLANT, Xavier RINEAU

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
 Raymond GEFFROY donne pouvoir à Jean-Luc GASCOIN  
 Jean-Louis METAIREAU donne pouvoir à Cécile MAJORAL  
 Marc PERETTI donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES :** Céline CABOCHE, Serge CABOCHE

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Annick HARDY

### OBJET : DENOMINATION DES SALLES COMMUNALES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et suivants, relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la volonté de la municipalité de donner un nom :

- à la nouvelle salle communale située près du centre technique municipal et mise à disposition notamment des associations Pierre Abélard, PTL et AMAP
- au complexe sportif

Monsieur le Maire propose d'attribuer les dénominations suivantes :

- **Espace Mérimée** à la salle municipale située près du centre technique municipal
- **Complexe sportif Alice MILLIAT** au complexe sportif en référence à la sportive nantaise qui a milité pour la reconnaissance du sport féminin et a initié les premiers jeux olympiques féminins

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité : 17 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Jérôme DESBORDES, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU) :**

- **APPROUVE** la dénomination des salles énoncées ci-dessus,

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la mise à jour des documents officiels et la signalétique.

Au Pallet, le 5 mai 2025

**Le Maire,**

**Joël BARAUD.**

Certifié exécutoire le 5 mai 2025  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Annie VAILLANT, Xavier RINEAU

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Jean-Luc GASCOIN  
Jean-Louis METAIREAU donne pouvoir à Cécile MAJORAL  
Marc PERETTI donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES :** Céline CABOCHE, Serge CABOCHE

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Annick HARDY

**OBJET : TARIFS 2026 DE LA SALLE POLYVALENTE DE LOISIRS**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 avril 2024 fixant les tarifs de location de la salle polyvalente de loisirs pour l'année 2025,

Considérant l'augmentation de 1,7 % du tarif par rapport à 2025 (Indice des prix à la consommation annuel janvier 2025), sur la base du tarif Associations qui se répercute automatiquement sur les tarifs particuliers.

	TARIFS PARTICULIERS ET ENTREPRISES				TARIFS ASSOCIATIONS PALLETAISES	
	PALLETAIS		HORS COMMUNE		Tarifs Eté*	Tarifs Hiver
	Tarifs Eté	Tarifs Hiver*	Tarifs Eté	Tarifs Hiver*		
Grande salle	371 €	427 €	557 €	641 €	115 €	171 €
Petite + grande salles	461 €	540 €	691 €	810 €	174 €	254 €
Cuisine	132 €	174 €	199 €	260 €	68 €	110 €
Accueil uniquement					68 €	110 €

\* Tarif hiver appliqué du 1er janvier au 14 avril et du 16 octobre au 31 décembre

**CONDITIONS DE LOCATION****CAUTION UNIQUE****2 500 €****PARTICULIERS + ENTREPRISES :****Vendredi - samedi - dimanche - jour férié :**

1er jour :	100%
2ème jour :	50 % du tarif (même(s) salle(s) que le 1er jour)
1/2 journée en plus la veille ou le lendemain de location :	25 % du tarif.

**Du Lundi au jeudi :** - 50 % du tarif.**ASSOCIATIONS PALLETAISES**

Tarifs associations limités à 2 manifestations par an

Au-delà, les tarifs "particuliers et entreprises" s'appliquent

**ADMINISTRATIONS partenaires du territoire**

Gratuité

Utilisations limitées à maximum 2 réunions par an sauf CCSL (utilisation illimitée).

**FORFAITS LOCATION****Vidéoprojecteur + écran + câble HDMI** 30 €**Régie lumière** 50 €**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **FIXE** les tarifs 2026 de location de la salle polyvalente de loisirs ainsi présentés ci-dessus.
- **FIXE** pour 2025 à compter du 1<sup>er</sup> mai pour les nouveaux contrats de location :
  - le tarif de la régie lumière à 50 €
  - la mise en place d'une caution unique de 2500 € en remplacement des 3 cautions spécifiques prévues dans la délibération du conseil municipal du 16 avril 2024.

Au Pallet, le 5 mai 2025

**Le Maire,****Joël BARAUD**

Certifié exécutoire le 5 mai 2025  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401176-20250429-D20250429-05-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2025  
Date de réception préfecture : 05/05/2025

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Annie VAILLANT, Xavier RINEAU

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Jean-Luc GASCOIN  
Jean-Louis METAIREAU donne pouvoir à Cécile MAJORAL  
Marc PERETTI donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES :** Céline CABOCHE, Serge CABOCHE

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Annick HARDY

### OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LOISIRS

Il est proposé de modifier le règlement intérieur définissant les modalités de mise à disposition et d'utilisation de la salle polyvalente de loisirs par les utilisateurs (particuliers, associations, entreprises, administrations...).

Les modifications portent notamment sur :

- L'ajout de l'espace scénique et régie lumière
- Les modalités de règlement de la location de la salle et de la caution

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la modification du règlement d'utilisation de la salle polyvalente de loisirs.

Au Pallet, le 5 mai 2025

Le Maire,

Joël BARAUD.



Certifié exécutoire le 5 mai 2025  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401178-20250429-D20250429-06-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2025  
Date de réception préfecture : 05/05/2025



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Annie VAILLANT, Xavier RINEAU

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Jean-Luc GASCOIN  
Jean-Louis METAIREAU donne pouvoir à Cécile MAJORAL  
Marc PERETTI donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES :** Céline CABOCHE, Serge CABOCHE

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Annick HARDY

### **OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION POUR L'ESPACE MERIMEE**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 avril 2025 approuvant la dénomination « Espace MERIMEE » pour la nouvelle salle communale située près du centre technique municipal,

Vu la mise à disposition de l'Espace Mérimée aux associations : PTL, AMAP et Association Pierre Abélard,

Considérant que la salle municipale et les sanitaires peuvent être mis ponctuellement à disposition d'autres associations palletaises en fonction des créneaux disponibles,

Il est proposé que cette salle puisse également être louée exceptionnellement à des familles palletaises qui auraient besoin d'un lieu de réunion après une sépulture,

Il est proposé d'instaurer un règlement d'utilisation définissant les modalités de mise à disposition de ces locaux associatifs par les utilisateurs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement d'utilisation de l'Espace Mérimée.

- **FIXE**, pour la location de la salle à des familles palletaises qui auraient besoin d'un lieu de réunion après une sépulture, une caution de 200 € et un tarif à la demi-journée de 40 € l'été (du 15 avril au 15 octobre) et de 50 € l'hiver.

Au Pallet, le 5 mai 2025

**Le Maire,**

**Joël BARAUD.**

Certifié exécutoire le 5 mai 2025  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Annie VAILLANT, Xavier RINEAU

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
Raymond GEFROY donne pouvoir à Jean-Luc GASCOIN  
Jean-Louis METAIREAU donne pouvoir à Cécile MAJORAL  
Marc PERETTI donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES :** Céline CABOCHE, Serge CABOCHE

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Annick HARDY

**OBJET : APPROBATION DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) POUR LA PERIODE 2025-2029**

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu l'avis de la conférence des maires de la CCSL du 1<sup>er</sup> avril 2025,

Considérant que la CCSL et les 11 communes membres ont contractualisé une première CTG pour la période 2019-2023 (complété par un avenant pour l'année 2024),

Considérant que la Mutuelle Santé Agricole (MSA) a sollicité la CCSL pour participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le financement de la CTG 2025-2029, au même titre que la CAF,

Considérant les travaux réalisés par les instances techniques et politiques mises en place pour l'élaboration de cette convention en partenariat avec les communes, la CCSL, la CAF de Loire-Atlantique et la MSA.

Dans le cadre d'un souhait partagé de développement d'une offre globale de services aux familles sur le territoire, la commune de LE PALLET, les 10 autres communes membres de la Communauté de communes Sèvre et Loire et la CCSL, se sont engagées avec la CAF et la MSA dans une démarche de renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

Celle-ci a pour objet de :

- **Référencer et valoriser les offres existantes** sur le territoire concernant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité,
- **Recenser et valoriser les acteurs** de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité
- **Identifier les besoins des familles** par l'élaboration d'un diagnostic
- **Définir des axes d'amélioration** par l'élaboration d'un plan d'action,
- **Préciser les ressources disponibles** (humains, matériels, financiers, partenariaux...).

La commune de LE PALLET, les 10 autres communes membres de la CCSL, la Communauté de communes, les 11 communes du territoire, la CAF et la MSA ont défini ensemble les actions prioritaires à mener sur le territoire pour offrir une réponse adaptée aux besoins des familles.

**Les objectifs principaux de la CTG sont les suivants :**

Petite Enfance :

- Accompagner la mise en œuvre du Service Public Petite Enfance sur le territoire de la CCSL
- Promouvoir les métiers de la Petite Enfance et soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs fonctions

Enfance & Jeunesse :

- Favoriser la coordination des politiques jeunesse locales
- Permettre aux jeunes de repérer les différentes ressources à leur disposition sur le territoire
- Perfectionner l'accueil du public dans le cadre des services Enfance & Jeunesse sur l'ensemble du territoire

Parentalité :

- Affiner la politique parentalité sur le territoire Sèvre et Loire
- Informer et orienter les familles du territoire selon leurs besoins

Transversalité :

- Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail pour les professionnels du territoire
- Soutenir l'accompagnement des enfants à besoin particulier et leurs parents
- Participer à l'élaboration de projets transversaux aux communes et à la CCSL

Cette Convention Territoriale Globale comprend 8 pièces :

- Le contrat d'engagement entre la CAF, la MSA, la CCSL et les 11 communes,
- Annexe 1 : le diagnostic de territoire
- Annexe 2 : le plan d'action et les fiches actions
- Annexe 3 : les moyens mobilisés par la CAF et la MSA
- Annexe 4 : les modalités de gouvernance
- Annexe 5 : les modalités d'évaluation
- Annexe 6 : la répartition des postes de chargés de coopération
- Annexe 7 : les délibérations du conseil communautaire et des conseils municipaux.

La durée d'application de cette convention territoriale globale est de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le contrat Convention Territoriale Globale annexé à la présente délibération ainsi que les différentes pièces annexes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette Convention Territoriale Globale et tous les documents utiles à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire le 5 mai 2025  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 5 mai 2025

**Le Maire,**

**Joël BARAU**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Annie VAILLANT, Xavier RINEAU

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Jean-Luc GASCOIN  
Jean-Louis METAIREAU donne pouvoir à Cécile MAJORAL  
Marc PERETTI donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES :** Céline CABOCHE, Serge CABOCHE

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Annick HARDY

**OBJET : AVIS POUR L'INSTALLATION D'UNE MICRO-CRECHE PRIVEE**

Depuis le 1er janvier 2025, les communes sont les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant (art. L 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles introduit par l'article 17 de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi).

C'est le service public de la petite enfance (SPPE).

Les nouvelles missions concernent l'accueil et l'information des familles mais pas la gestion des crèches. Les communes se voient reconnues dans leur rôle de guichet pour les familles afin de recenser leurs besoins et de les accompagner vers les solutions d'accueil disponibles pour leurs jeunes enfants.

Par ailleurs, le projet de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou d'un service de droit privé accueillant des enfants de moins de 6 ans fait l'objet, préalablement à la demande d'autorisation au conseil départemental, d'un avis favorable de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

L'avis est rendu au regard des besoins recensés sur son territoire (art. L 2324-1 du code de la santé publique). Cette compétence incombe au conseil municipal.

La SAS Les Cachettes propose d'implanter une micro-crèche « la cachette » sur la commune dans les locaux de l'ancienne garderie périscolaire au 5 rue Saint Etienne.

Il s'agit d'un accueil pour 12 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans.

Les enfants seront accueillis de 7h30 à 19h00 du lundi au vendredi.

-----

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article 214-1-3,

Vu le code de la santé publique et notamment l'article L2324-1,

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et notamment l'article L2324-1,

Considérant la demande de la SAS Les Cachettes concernant l'implantation de la micro-crèche « La Cachette » au 5 rue Saint Etienne au Pallet,

Considérant la volonté d'offrir la possibilité aux Palletais d'accéder à 12 places supplémentaires pour les enfants de 0 à 3 ans,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'installation d'une micro-crèche privée au 5 rue Saint Etienne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

Au Pallet, le 5 mai 2025

**Le Maire,**

**Joël BARAUD**



Certifié exécutoire le 5 mai 2025  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 29 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS :** Joël BARAUD, Brigitte BOIVINEAU, Valérie BRICARD, Jean-Luc CHAIGNEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Marie-Annick HARDY, Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Isabelle POIDEVIN, Annie VAILLANT, Xavier RINEAU

**EXCUSES AVEC POUVOIR :** Valérie BARRAUD donne pouvoir à Joël JOVENIAUX  
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Jean-Luc GASCOIN  
Jean-Louis METAIREAU donne pouvoir à Cécile MAJORAL  
Marc PERETTI donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES :** Céline CABOCHE, Serge CABOCHE

**ABSENTE :** Fadoua GERVAIS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Annick HARDY

**OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER A TEMPS COMPLET**

Il est proposé de recruter temporairement un agent aux services techniques pour la période du 12 mai au 31 août 2025 afin de renforcer le service des espaces verts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à recruter un adjoint technique contractuel (emploi saisonnier) à temps complet pour la période du 12 mai au 31 août 2025,
- **PRECISE** que les crédits pour pourvoir à ce poste sont prévus au budget.

Au Pallet, le 5 mai 2025

**Le Maire,**

**Joël BARAUD**

Certifié exécutoire le 5 mai 2025  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.



Accusé de réception en préfecture  
0442214401176-20250429-D20250429-10-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2025  
Date de réception préfecture : 05/05/2025